

Trans Europe Infos N°8

décembre 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION TRANS EUROPE TGV



L'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée a présenté son rapport d'activités pour l'année 2020 aux adhérents réunis en assemblée générale le 1^{er} décembre. Le rapport d'activités met l'accent sur l'important programme de recherches et d'analyses entrepris par l'Association pour approfondir l'argumentaire pour la 2^{ème} phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, le lobbying mené autour du plan de relance du gouvernement, le suivi de la reprise des circulations du TGV Rhin-Rhône en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, et l'organisation d'un atelier sur le développement des flux touristiques sur la LGV Rhin-Rhône : <http://www.transeuropetgv.net/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-dactivit%C3%A9s-2020.pdf>.

RÉUNION DU FORUM DU CORRIDOR MER DU NORD MÉDITERRANÉE

La 16^{ème} réunion du forum du corridor Mer du Nord Méditerranée a eu lieu le 24 novembre en visioconférence. A cette occasion le coordinateur du corridor Professeur Péter Balázs a informé les participants de l'état d'avancement du 5^e plan du travail du corridor dont la publication est prévue en juin 2022. Le corridor comprend désormais 505 projets représentant un coût d'investissement total de 76,7 Milliards d'euros, dont 403 devraient être terminés avant 2030. Lors de la réunion la Commission européenne a présenté les grandes lignes de la révision de la réglementation du réseau transeuropéen de transport qui entrera en vigueur en 2023 suivant des phases de négociation avec le Conseil et le Parlement européens. Il sera notamment question de mieux aligner les objectifs pour le réseau avec ceux du Green Deal européen, de fusionner les corridors du réseau central avec les corridors fret, d'accorder plus d'importance à la multimodalité et à l'interopérabilité, et de proposer des échéances intermédiaires à l'horizon 2040 pour la réalisation du réseau global qui doit être achevé en 2050.



Commission européenne

ENQUÊTE SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES DÉPLACEMENTS

La Fédération nationale des associations des usagers des transports (FNAUT) a lancé une enquête pour analyser les conséquences de la crise sanitaire sur les habitudes de transport. A cet effet, la FNAUT met en ligne un questionnaire pour comparer les habitudes de déplacements des usagers avant et depuis la crise sanitaire ainsi que pour proposer des pistes d'amélioration des transports publics, tant au niveau de la qualité de service, de la tarification, comme de l'organisation des transports. Il s'agit de mesurer l'impact de facteurs endogènes aux transports (offre, coût, fréquence, fiabilité, vitesse, accès, confort, règles

sanitaires...) et exogènes (habitudes de vie, niveau de vie, modification des programmes d'activités/loisirs, organisation du travail...) sur les éventuels changements de mobilité des usagers. L'enquête est ouverte jusqu'au 10 décembre : <https://www.fnaut.fr/les-consequences-de-la-crise-sanitaire-sur-les-habitudes-de-transport-la-fnaut-lance-une-enquete-aupres-des-usagers/>.

ACTUALITÉS DES PROJETS DE LIGNES NOUVELLES EN FRANCE

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de la première phase de la **ligne nouvelle Montpellier Perpignan** se déroulera du mardi 14 décembre 2021 au jeudi 27 janvier 2022 (<https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/actualites/enquete-publique>). La première phase prévoit la création de 51 km de ligne nouvelle à double voie entre Montpellier et Béziers ainsi que 7 km de raccordements - au Contournement de Nîmes et Montpellier au nord et à la ligne existante Bordeaux-Sète à l'est. La ligne nouvelle aura la capacité d'accueillir, outre des trains de voyageurs à grande vitesse, des trains de marchandises sur l'intégralité du parcours. En doublant la voie ferrée existante, la nouvelle ligne vise à satisfaire les besoins de capacité, de robustesse et de qualité de services ferroviaires sur l'arc méditerranéen. 23 communes sont concernées, dont 14 par la mise en compatibilité de leur Plan Local d'Urbanisme avec le projet.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2022, l'Assemblée Nationale a adopté le 12 novembre un amendement du gouvernement instaurant une taxe spéciale d'équipement pour financer les lignes à grande vitesse du **Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)**. Cette taxe devrait rapporter environ 24 millions d'euros par an, auxquels s'ajoutera le produit d'une taxe sur les locaux à usage de bureaux qui sera créée dans un prochain texte financier. Lors d'une tournée en région le PDG de la SNCF, Jean-Pierre Farandou a confirmé l'importance du GPSO dans un communiqué du 19 novembre co-signé avec les Présidents des Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie et le Président de Bordeaux Métropole : https://www.sncf.com/sites/default/files/press_release/CP_NR_GPSO_221121.pdf. A cette occasion les collectivités ont demandé à percevoir une part des redevances d'infrastructure dégagées par le projet après sa mise en service, afin de contribuer à l'amortissement de l'investissement.

EVENEMENTS

8 déc. **30^e Palmarès des Mobilités, Espace Saint-Martin, 199 bis Rue Saint-Martin, PARIS**
(<https://www.ville-rail-transports.com/evenement/20eme-palmares-des-mobilites/>)

Organisé par le magazine Ville Rail et Transports cet évènement comprend, en plus de la cérémonie de remise des prix, une conférence sur les enseignements de la crise sanitaire pour la mobilité, une deuxième conférence sur les contributions que pourront faire les entreprises à la lutte contre le changement climatique, des rencontres avec des entreprises innovantes en matière de mobilités connectées et partagées, et un atelier sur les financements de la Banque des territoires.

